
Malgré l'avis contraire de tous les représentants syndicaux au CTP, la présidence de l'Université de Savoie veut introduire la possibilité de recruter des enseignants en CDI, avec des conditions de travail très dégradées, en particulier parce que leur charge contractuelle d'enseignement pourrait atteindre, sur la base d'un temps plein, **jusqu'à 768 heures en présentiel !**

Ces nouveaux contrats de travail, qui créent un nouveau statut de sous-enseignants, corvéables et exploitables à merci, sont scandaleux et introduisent une brèche extrêmement dangereuse pour les statuts de tous les enseignants de notre université. Nous exigeons donc que la présidence de l'Université de Savoie renonce à ce projet et qu'aucun enseignant ne puisse être contraint à un service supérieur au plafond statutaire actuel des 384 h.
Les syndicats CGT, FSU et UNSA de l'UDS

Grenoble 3 s'y associe, car ayant un problème analogue : le CA de Stendhal a adopté les contrats des personnes transférés du CPEE (CUEF) au sein de l'université sur la base d'un service annuel horaire pour les enseignants qui **s'élève à 658 heures.**

Je cite la clause dans son intégralité : "le volume d'heures annuel est de 1607 heures comprenant l'intégralité des activités et missions afférentes à l'exercice de la fonction d'enseignant dont 658 heures de face à face pédagogique." Cela s'appelle un contrat de droit public pour le personnel enseignant.

Les élus FSU au CTP ont voté CONTRE ces dispositions

La pétition en ligne

http://www.petitions24.net/pour_le_respect_du_statut_de_tous_les_enseignants